



13 juin 2016

## Fonctionnaires reclassé-es d'Orange et de la Poste

# Après l'audience au ministère : on continue !

Près de 200 agents reclassés étaient rassemblés devant le ministère mercredi 8 juin à l'appel des fédérations CGT, FO, CFTC et SUD.

Nos fédérations ont été reçues par deux conseillers du ministre de l'Economie. Le but de cette audience était d'obtenir l'ouverture de négociations auprès de La Poste et d'Orange afin de réparer le préjudice subi par un blocage du droit à l'avancement pendant respectivement 17 et 12 ans.

« **Une volonté d'aboutir** »...

En préalable, la délégation ministérielle a rappelé la volonté du Ministre d'aboutir sur ce dossier, à preuve la constitution d'un groupe de travail parlementaire l'an dernier. Cette négociation doit se dérouler avec les deux entreprises même si le ministre pourra, si besoin, intervenir de manière réglementaire (traduction : avec les décrets nécessaires).

Mais, dans le même temps, les conseillers nous ont rappelés qu'il fallait "se tourner vers l'avenir" et ne pas "regarder le passé", termes qui semblent écarter la notion même de réparation (notamment pécuniaire) et surtout les retraité-es qui sont, comme on nous l'a dit,... à la retraite !

### **Mais les petites manœuvres ont déjà commencé !...**

La délégation ministérielle nous a annoncés qu'à la Poste les mesures en question pouvaient contenir des mesures "générales" et des mesures "spécifiques" aux reclassé-es.

Une formule curieuse mais qui s'explique facilement : notre tract unitaire daté du 18 mai annonçait des préavis de grève et une audience auprès de la Tutelle le 8 juin.

Des coups de fil ont sûrement été échangés très vite puisque, en urgence, le Siège de la Poste a annoncé le 31 mai en séance plénière qu'il était prêt à inscrire la réouverture du droit d'option. Où et quand ? Dans l'accord relatif à "l'insertion des jeunes et l'emploi des seniors", un accord dont la première version ne mentionne pas cette précision et qui devrait être soumis à signature avant les vacances ! Drôle de manœuvre de dernière minute avec une proposition - unique et unilatérale - dans un accord qui n'a pas de rapport direct avec le sujet et qui ne répond pas à la négociation demandée !

Les reclassé-es veulent autre chose !

### **Et à Orange ?**

Les conseillers du Ministre nous ont indiqués qu'Orange devrait suivre après l'ouverture d'une négociation à la Poste mais qu'il fallait "distinguer" les deux entreprises (??). Mais, de toute manière, pour nos fédérations, il n'est pas question qu'Orange fasse comme la Poste puisque nous considérons que l'annonce de dernière minute de cette dernière n'est pas la négociation que nous réclamons.

### **Et les retraité-es ?**

Nous avons rappelé que s'il y avait des mesures "statutaires" pour les actifs, rien ne s'opposait à ce que les retraité-es en bénéficient ! Et, cela, le ministre en a le pouvoir !

- Nos fédérations viennent d'écrire au Siège de la Poste afin que s'ouvre une négociation spécifique, sans que celui-ci soit "noyé" dans un accord de portée générale,**
- Un courrier est adressé à Orange demandant l'ouverture d'une négociation similaire,**
- A la Poste, à Orange ou à la retraite, ensemble, nous restons mobilisé-es !**